

Votation populaire du 20 mai 1979

Conséquences financières pour l'impôt fédéral direct

Exemples tirés de la pratique

- Exemple 1 : Représentant
- Exemple 2 : Ménagère
- Exemple 3 : Agriculteur
- Exemple 4 : Meunier
- Exemple 5 : Sommelière
- Exemple 6 : Ouvrier d'usine
- Exemple 7 : Boulanger
- Exemple 8 : Serrurier
- Exemple 9 : Menuisier
- Exemple 10 : Exploitant d'autocars
- Exemple 11 : Restaurateur
- Exemple 12 : Instituteur
- Exemple 13 : Employé de commerce
- Exemple 14 : Maître secondaire
- Exemple 15 : Inspecteur d'assurance
- Exemple 16 : Directeur d'entreprise

R e p r é s e n t a n t

Etat civil : marié / 3 enfants et 1 personne nécessiteuse
 Position : profession dépendante
 Epouse : sans activité lucrative

	fr.	fr.
Revenu annuel moyen		22 800
dont		
- revenu provenant d'un emploi, d'une fonction publique ou d'un autre contrat de travail (activité lucrative dépendante)	22 800	
Déductions (dépenses professionnelles)		1 000
Revenu net déterminant pour l'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)		21 800

Calcul du revenu imposable et du montant de l'impôt

	selon le droit en vigueur	selon le projet soumis à la votation populaire
	fr.	fr.
Déduction sociale		
- pour les personnes mariées	2 500	4 500
- pour 3 enfants	3 600	7 500
- pour chaque personne nécessiteuse	1 200	2 000
- pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	1 700	
- pour les personnes mariées (montant maximum 3 000 fr.)		1 700
Total	9 000	15 700
Revenu imposable	12 800	6 100
Impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)	44.85	-
	=====	=====

Après acceptation du projet, pour un revenu inchangé, ce contribuable, vu le relèvement du seuil d'imposition et les déductions sociales plus élevées, ne paiera plus du tout d'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale).

M é n a g è r e

Etat civil : veuve / 1 petit-enfant vivant dans le ménage commun

Position : rentière

	fr.	fr.
Revenu annuel moyen		<u>20 900</u>
dont		
- rentes et pensions (montant entier 22 100 fr., imposable 80 %)	17 600	
- revenu provenant de titres	3 300	
Déductions		<u>-</u>
Revenu net déterminant pour l'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)		<u>20 900</u>

Calcul du revenu imposable et du montant de l'impôt

	selon le droit en vigueur	selon le projet soumis à la votation populaire
	fr.	fr.
Déduction sociale		
- pour les contribuables veufs	2 500	-
- pour l'enfant	1 200	2 500
- pour les contribuables veufs, divorcés ou célibataires qui font ménage commun avec des enfants ou des personnes nécessiteuses	-	3 000
- pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	2 000	
- pour les contribuables veufs, divorcés ou célibataires qui font ménage commun avec des enfants ou des personnes nécessiteuses		<u>3 000</u>
Total	<u>5 700</u>	<u>8 500</u>
Revenu imposable	<u>15 200</u>	<u>12 400</u>
Impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)	66.-	-
	=====	=====

Après acceptation du projet, pour un revenu inchangé, cette contribuable, vu l'allègement du barème de l'impôt, ne paiera plus du tout d'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale).

A g r i c u l t e u r

Etat civil : marié / 3 enfants
 Position : profession indépendante
 Epouse : collaboration dans l'entreprise du mari

	fr.	fr.
Revenu annuel moyen		<u>28 900</u>
dont		
- revenu agricole et forestier	23 800	
- gains accessoires	3 300	
- autre revenu (allocations pour enfants d'un agriculteur)	1 800	
Déductions (dépenses professionnelles sur les gains accessoires)		<u>1 200</u>
Revenu net déterminant pour l'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)		<u>27 700</u>

Calcul du revenu imposable et du montant de l'impôt

	selon le droit en vigueur fr.	selon le projet soumis à la votation populaire fr.
Déduction sociale		
- pour les personnes mariées	2 500	4 500
- pour 3 enfants	3 600	7 500
- pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	2 000	
- pour les personnes mariées (montant maximum 3 000 fr.)		2 100
- pour le revenu du travail de l'épouse	2 000	4 500
Total	<u>10 100</u>	<u>18 600</u>
Revenu imposable	<u>17 600</u>	<u>9 100</u>
Impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)	87.10 =====	- =====

Après acceptation du projet, pour un revenu inchangé, ce contribuable, vu le relèvement du seuil d'imposition et les déductions sociales plus élevées, ne paiera plus du tout d'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale).

M e u n i e r

Etat civil : marié / 2 enfants
 Position : profession dépendante
 Epouse: : sans activité lucrative

	fr.	fr.
Revenu annuel moyen		28 800
dont		<u>28 800</u>
- revenu provenant d'un emploi, d'une fonction publique ou d'un autre contrat de travail (activité lucrative dépendante)	28 800	
Déductions (dépenses professionnelles)		<u>1 800</u>
Revenu net déterminant pour l'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)		<u>27 000</u>

Calcul du revenu imposable et du montant de l'impôt

	selon le droit en vigueur fr.	selon le projet soumis à la votation populaire fr.
Déduction sociale		
- pour les personnes mariées	2 500	4 500
- pour 2 enfants	2 400	5 000
- pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	2 000	
- pour les personnes mariées (montant maximum 3 000 fr.)		2 800
	<u>6 900</u>	<u>12 300</u>
Total	6 900	12 300
Revenu imposable	<u>20 100</u>	<u>14 700</u>
Impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)	109.10	-
	=====	=====

Après acceptation du projet, pour un revenu inchangé, ce contribuable, vu le relèvement du seuil d'imposition et les déductions sociales plus élevées, ne paiera plus du tout d'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale).

S o m m e l i è r e

Etat civil : célibataire / 1 enfant

Position : profession dépendante

	fr.	fr.
Revenu annuel moyen		22 000
dont		
- revenu provenant d'un emploi, d'une fonction publique ou d'un autre contrat de travail (activité lucrative dépendante)	22 000	
Déductions (dépenses professionnelles)		1 000
Revenu net déterminant pour l'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)		21 000

Calcul du revenu imposable et du montant de l'impôt

	selon le droit en vigueur	selon le projet soumis à la votation populaire
	fr.	fr.
Déduction sociale		
- pour 1 enfant	1 200	2 500
- pour les contribuables veufs, divorcés ou célibataires qui font ménage commun avec des enfants ou des personnes nécessiteuses	-	3 000
- pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	600	
- pour les contribuables veufs, divorcés ou célibataires qui font ménage commun avec des enfants ou des personnes nécessiteuses (montant maximum 3 000 fr.)		600
Total	1 800	6 100
Revenu imposable	19 200	14 900
Impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)	126.50 =====	- =====

Après acceptation du projet, pour un revenu inchangé, cette contribuable, vu le relèvement du seuil d'imposition et les déductions sociales plus élevées, ne paiera plus du tout d'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale).

O u v r i e r d' u s i n e

Etat civil : marié / 2 enfants
 Position : profession dépendante
 Epouse : activité lucrative

	fr.	fr.
Revenu annuel moyen		<u>41 900</u>
dont		
- revenu provenant d'un emploi, d'une fonction publique ou d'un autre contrat de travail (activité lucrative dépendante)	22 500	
- revenu du travail de l'épouse	19 400	
Déductions (dépenses professionnelles)		<u>3 500</u>
Revenu net déterminant pour l'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)		<u>38 400</u>

Calcul du revenu imposable et du montant de l'impôt

	selon le droit en vigueur	selon le projet soumis à la votation populaire
	fr.	fr.
Déduction sociale		
- pour les personnes mariées	2 500	4 500
- pour 2 enfants	2 400	5 000
- pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	2 000	
- pour les personnes mariées		3 000
- pour le revenu du travail de l'épouse	2 000	4 500
Total	<u>8 900</u>	<u>17 000</u>
Revenu imposable	<u>29 500</u>	<u>21 400</u>
Impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)	344.55 =====	103.- =====

Après acceptation du projet, pour un revenu inchangé, ce contribuable, vu l'allègement du barème de l'impôt et les déductions sociales plus élevées, paiera 241.55 francs ou 70 % de moins d'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale).

B o u l a n g e r

Etat civil : célibataire / pas d'enfants

Position : profession indépendante (entreprise personnelle, sans employé)

	fr.	fr.
Revenu annuel moyen		<u>24 500</u>
dont		
- revenu provenant d'une activité à but lucratif indépendante dans le commerce, l'artisanat ou l'industrie ou de l'exercice d'une profession libérale	23 400	
- revenu provenant de titres	1 100	
Déductions		<u>-</u>
Revenu net déterminant pour l'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)		<u>24 500</u>

Calcul du revenu imposable et du montant de l'impôt

	selon le droit en vigueur	selon le projet soumis à la votation populaire
	fr.	fr.
Déduction sociale		
- pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	2 000	
- pour les célibataires		2 000
Total	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>
Revenu imposable	<u>22 500</u>	<u>22 500</u>
Impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)	173.80 =====	125.- =====

Après acceptation du projet, pour un revenu inchangé, ce contribuable, vu l'allègement du barème de l'impôt, paiera 48.80 francs ou 28 % de moins d'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale).

Serrurier

Etat civil : marié / 2 enfants
 Position : profession dépendante
 Epouse : sans activité lucrative

	fr.	fr.
Revenu annuel moyen		<u>49 000</u>
dont		
- revenu provenant d'un emploi, d'une fonction publique ou d'un autre contrat de travail (activité lucrative dépendante)	36 200	
- gains accessoires	600	
- revenu provenant d'immeubles	11 500	
- revenu provenant de titres	700	
Déductions (intérêts passifs, frais de gestion des titres, dépenses professionnelles, etc.)		<u>13 200</u>
Revenu net déterminant pour l'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)		<u>35 800</u>

Calcul du revenu imposable et du montant de l'impôt

	selon le droit en vigueur	selon le projet soumis à la votation populaire
	fr.	fr.
Déduction sociale		
- pour les personnes mariées	2 500	4 500
- pour 2 enfants	2 400	5 000
- pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	2 000	
- pour les personnes mariées		3 000
Total	<u>6 900</u>	<u>12 500</u>
Revenu imposable	<u>28 900</u>	<u>23 300</u>
Impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)	326.50 =====	141.- =====

Après acceptation du projet, pour un revenu inchangé, ce contribuable, vu l'allègement du barème de l'impôt et les déductions sociales plus élevées, paiera 185.50 francs ou 57 % de moins d'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale).

M e n u i s i e r

Etat civil : marié / 2 enfants
 Position : profession indépendante
 Epouse : sans activité lucrative

	fr.	fr.
Revenu annuel moyen		<u>52 400</u>
dont		
- revenu provenant d'une activité à but lucratif indépendante dans le commerce, l'artisanat ou l'industrie ou de l'exercice d'une profession libérale	40 700	
- jetons de présence	100	
- revenu provenant d'immeubles	8 200	
- revenu provenant de titres	3 400	
Déductions (intérêts passifs, frais de gestion des titres, dépenses professionnelles, etc.)		<u>6 700</u>
Revenu net déterminant pour l'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)		<u>45 700</u>

Calcul du revenu imposable et du montant de l'impôt

	selon le droit en vigueur	selon le projet soumis à la votation populaire
	fr.	fr.
Déduction sociale		
- pour les personnes mariées	2 500	4 500
- pour 2 enfants	2 400	5 000
- pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	2 000	
- pour les personnes mariées		3 000
	<u>6 900</u>	<u>12 500</u>
Total	<u>6 900</u>	<u>12 500</u>
Revenu imposable	<u>38 800</u>	<u>33 200</u>
Impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)	651.60 =====	403.- =====

Après acceptation du projet, pour un revenu inchangé, ce contribuable, vu le nouveau barème de l'impôt et les déductions sociales plus élevées, paiera 248.60 francs ou 38 % de moins d'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale).

Exploitant d'autocars

Etat civil : marié / 3 enfants
 Position : profession indépendante
 Epouse : collaboration dans l'entreprise du mari

	fr.	fr.
Revenu annuel moyen		56 400
dont		<u> </u>
- revenu provenant d'une activité à but lucratif indépendante dans le commerce, l'artisanat ou l'industrie ou de l'exercice d'une profession libérale	40 900	
- gains accessoires	3 600	
- revenu provenant d'immeubles	11 400	
- revenu provenant de titres	500	
Déductions (intérêts passifs)		<u>100</u>
Revenu net déterminant pour l'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)		<u>56 300</u>

Calcul du revenu imposable et du montant de l'impôt

	selon le droit en vigueur	selon le projet soumis à la votation populaire
	fr.	fr.
Déduction sociale		
- pour les personnes mariées	2 500	4 500
- pour 3 enfants	3 600	7 500
- pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	2 000	
- pour les personnes mariées		3 000
- pour le revenu du travail de l'épouse	2 000	4 500
Total	<u>10 100</u>	<u>19 500</u>
Revenu imposable	<u>46 200</u>	<u>36 800</u>
Impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)	1 140.- =====	547.- =====

Après acceptation du projet, pour un revenu inchangé, ce contribuable, vu le nouveau barème de l'impôt et les déductions sociales plus élevées, paiera 593.- francs ou 52 % de moins d'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale).

R e s t a u r a t e u r

Etat civil : veuf / 1 enfant

Position : profession indépendante

Revenu annuel moyen

fr.

fr.

45 400

dont

- revenu provenant d'une activité à but lucratif indépendante dans le commerce, l'artisanat ou l'industrie ou de l'exercice d'une profession libérale 35 800
- rentes et pensions (rente d'orphelin) (montant entier 6 100 fr., imposable 80 %) 4 900
- revenu provenant de titres 4 700

Déductions

-

Revenu net déterminant pour l'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)

45 400

Calcul du revenu imposable et du montant de l'impôt

	selon le droit en vigueur	selon le projet soumis à la votation populaire
	fr.	fr.
Déduction sociale		
- pour les contribuables veufs	2 500	-
- pour 1 enfant	1 200	2 500
- pour les contribuables veufs, divorcés ou célibataires qui font ménage commun avec des enfants ou des personnes nécessiteuses	-	3 000
- pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	2 000	
- pour les contribuables veufs, divorcés ou célibataires qui font ménage commun avec des enfants ou des personnes nécessiteuses (montant maximum 3 000 fr.)		3 000
Total	<u>5 700</u>	<u>8 500</u>
Revenu imposable	<u>39 700</u>	<u>36 900</u>
Impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)	711.- =====	551.- =====

Après acceptation du projet, pour un revenu inchangé, ce contribuable, vu le nouveau barème de l'impôt et les déductions sociales plus élevées, paiera 160.- francs ou 23 % de moins d'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale).

I n s t i t u t e u r

Etat civil	: marié / 1 enfant		
Position	: profession dépendante		
Epouse	: activité lucrative à temps partiel		
		fr.	fr.
Revenu annuel moyen			<u>63 700</u>
dont			
- revenu provenant d'un emploi, d'une fonction publique ou d'un autre contrat de travail (activité lucrative dépendante)		44 300	
- gains accessoires		5 500	
- revenu du travail de l'épouse		6 200	
- revenu provenant d'immeubles		6 600	
- revenu provenant de titres		1 100	
Déductions (intérêts passifs, frais de gestion des titres, dépenses professionnelles, etc.)			<u>9 000</u>
Revenu net déterminant pour l'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)			<u>54 700</u>

Calcul du revenu imposable et du montant de l'impôt

	selon le droit en vigueur fr.	selon le projet soumis à la votation populaire fr.
Déduction sociale		
- pour les personnes mariées	2 500	4 500
- pour 1 enfant	1 200	2 500
- pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	2 000	
- pour les personnes mariées		3 000
- pour le revenu du travail de l'épouse	2 000	4 500
Total	<u>7 700</u>	<u>14 500</u>
Revenu imposable	<u>47 000</u>	<u>40 200</u>
Impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)	1 192.80 =====	687.- =====

Après acceptation du projet, pour un revenu inchangé, ce contribuable, vu le nouveau barème de l'impôt et les déductions sociales plus élevées, paiera 505.80 francs ou 42 % de moins d'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale).

Employé de commerce

Etat civil : marié / pas d'enfants

Position : profession dépendante

Epouse : activité lucrative

	fr.	fr.
Revenu annuel moyen		<u>63 900</u>

dont

- revenu provenant d'un emploi, d'une fonction publique ou d'un autre contrat de travail (activité lucrative dépendante)	28 400
- gains accessoires	6 400
- revenu du travail de l'épouse	24 500
- revenu provenant d'immeubles	2 600
- revenu provenant de titres	2 000

Déductions (intérêts passifs, frais de gestion des titres, dépenses professionnelles, etc.)	<u>7 100</u>
---	--------------

Revenu net déterminant pour l'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)	<u>56 800</u>
--	---------------

Calcul du revenu imposable et du montant de l'impôt

	selon le droit en vigueur fr.	selon le projet soumis à la votation populaire fr.
Déduction sociale		
- pour les personnes mariées	2 500	4 500
- pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	2 000	
- pour les personnes mariées		3 000
- pour le revenu du travail de l'épouse	2 000	4 500
Total	<u>6 500</u>	<u>12 000</u>
Revenu imposable	<u>50 300</u>	<u>44 800</u>
Impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)	1 410.60 =====	963.- =====

Après acceptation du projet, pour un revenu inchangé, ce contribuable, vu le nouveau barème de l'impôt et les déductions sociales plus élevées, paiera 447.60 francs ou 32 % de moins d'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale).

Maître secondaire

Etat civil : marié / 2 enfants
 Position : profession dépendante
 Epouse : sans activité lucrative

	fr.	fr.
Revenu annuel moyen		<u>66 800</u>
dont		
- revenu provenant d'un emploi, d'une fonction publique ou d'un autre contrat de travail (activité lucrative dépendante)	65 600	
- revenu provenant de titres	1 200	
Déductions (dépenses professionnelles)		<u>1 500</u>
Revenu net déterminant pour l'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)		<u>65 300</u>

Calcul du revenu imposable et du montant de l'impôt

	selon le droit en vigueur	selon le projet soumis à la votation populaire
	fr.	fr.
Déduction sociale		
- pour les personnes mariées	2 500	4 500
- pour 2 enfants	2 400	5 000
- pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	2 000	
- pour les personnes mariées		3 000
	<u>6 900</u>	<u>12 500</u>
Total		
Revenu imposable	<u>58 400</u>	<u>52 800</u>
Impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)	2 020.- =====	1 499.- =====

Après acceptation du projet, pour un revenu inchangé, ce contribuable, vu le nouveau barème de l'impôt et les déductions sociales plus élevées, paiera 521.- francs ou 26 % de moins d'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale).

I n s p e c t e u r d' a s s u r a n c e

Etat civil : marié / 1 enfant
 Position : profession dépendante
 Epouse : activité lucrative

	fr.	fr.
Revenu annuel moyen		91 000
dont		<hr/>
- revenu provenant d'un emploi, d'une fonction publique ou d'un autre contrat de travail (activité lucrative dépendante)	42 000	
- revenu du travail de l'épouse	38 500	
- revenu provenant d'immeubles	9 000	
- revenu provenant de titres	1 500	
Déductions (intérêts passifs, frais de gestion des titres, dépenses professionnelles, etc.)		8 600
		<hr/>
Revenu net déterminant pour l'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)		82 400
		<hr/>

Calcul du revenu imposable et du montant de l'impôt

	selon le droit en vigueur fr.	selon le projet soumis à la votation populaire fr.
Déduction sociale		
- pour les personnes mariées	2 500	4 500
- pour 1 enfant	1 200	2 500
- pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	2 000	
- pour les personnes mariées		3 000
- pour le revenu du travail de l'épouse	2 000	4 500
	<hr/>	<hr/>
Total	7 700	14 500
	<hr/>	<hr/>
Revenu imposable	74 700	67 900
	<hr/>	<hr/>
Impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)	3 524.80	2 865.-
	=====	=====

Après acceptation du projet, pour un revenu inchangé, ce contribuable, vu le nouveau barème de l'impôt et les déductions sociales plus élevées, paiera 659.80 francs ou 19 % de moins d'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale).

D i r e c t e u r d ' e n t r e p r i s e

Etat civil : marié / pas d'enfants
 Position : profession dépendante
 Epouse : sans activité lucrative

	fr.	fr.
Revenu annuel moyen		<u>620 800</u>
dont		
- revenu agricole et forestier	- 14 100	
- revenu provenant d'un emploi, d'une fonction publique ou d'un autre contrat de travail (activité lucrative dépendante)	124 000	
- jetons de présence	25 000	
- rentes et pensions (montant entier 18 000 fr., imposable 80 %)	14 400	
- revenu provenant d'immeubles	59 100	
- revenu provenant de titres	359 800	
- autre revenu	52 600	
Déductions (intérêts passifs, frais de gestion des titres, dépenses professionnelles, etc.)		<u>22 100</u>
Revenu net déterminant pour l'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)		<u>598 700</u>
Calcul du revenu imposable et du montant de l'impôt		
	selon le droit en vigueur fr.	selon le projet soumis à la votation populaire fr.
Déduction sociale		
- pour les personnes mariées	2 500	4 500
- pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	2 000	
- pour les personnes mariées		3 000
Total	<u>4 500</u>	<u>7 500</u>
Revenu imposable	<u>594 200</u>	<u>591 200</u>
Impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale)	68 263.- =====	73 137.- =====

Après acceptation du projet, pour un revenu inchangé, ce contribuable, vu le barème de l'impôt plus lourd, paiera 4 874.- francs ou 7 % de plus d'impôt fédéral direct (impôt pour la défense nationale).